

Raymond KUBBEN, *Regeneration and Hegemony.
Franco-Batavian Relations in the Revolutionary Era,
1795-1803*

Leiden/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, 787 p.

Annie Jourdan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12651>

DOI : 10.4000/ahrf.12651

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2012

Pagination : 172-174

ISBN : 978-2-200-92761-5

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Annie Jourdan, « Raymond KUBBEN, *Regeneration and Hegemony. Franco-Batavian Relations in the Revolutionary Era, 1795-1803* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 369 | juillet-septembre 2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12651> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12651>

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

Tous droits réservés

Raymond KUBBEN, *Regeneration and Hegemony. Franco-Batavian Relations in the Revolutionary Era, 1795-1803*

Leiden/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, 787 p.

Annie Jourdan

RÉFÉRENCE

Raymond KUBBEN, *Regeneration and Hegemony. Franco-Batavian Relations in the Revolutionary Era, 1795-1803*, Leiden/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, 787 p., ISBN 978-9004185586, 130,51 €

- 1 Le très gros ouvrage recensé ici est issu d'une thèse de doctorat de Raymond Kubben, étudiant en droit de l'Université de Tilbourg, où il enseigne désormais l'histoire et la théorie du droit international et des relations internationales. Entre-temps, il a codirigé un colloque portant sur le sujet, publié sous le titre *In The Embrace of France. The Law of Nations and Constitutional Law in the French Satellite States of the Revolutionary and Napoleonic Age*, Baden-Baden, 2008. Ce colloque réunissait des spécialistes de l'histoire révolutionnaire et du droit international. Notamment Anna Maria Rao, Marc Belissa et Fred Stevens. Les travaux de Raymond Kubben s'inspirent pour une part de ceux de Marc Belissa, qui, on le sait, est un des premiers en France à avoir réactualisé le droit des gens à l'époque révolutionnaire et dont plusieurs jeunes chercheurs cherchent à poursuivre et à corriger l'approche jugée par certains trop intellectuelle ou trop idéologique. Outre Raymond Kubben, un étudiant de David Bell a ainsi consacré sa thèse, soutenue en juin 2010, à la transformation du droit international durant la Révolution française. Edward James Kolla, puisque tel est son nom, étudie plus particulièrement les conséquences pour le droit des gens du principe révolutionnaire de souveraineté nationale. Tel n'est pas le but de Raymond Kubben qui examine de façon très détaillée les interactions entre pouvoir et droit dans les relations

internationales, et plus particulièrement entre la France et les Provinces-Unies. La période sélectionnée lui permet de partir du traité de La Haye du 16 mai 1795 et de clore son enquête sur la paix d'Amiens. C'est dire qu'outre l'important appareil théorique qu'il présente dans le premier chapitre, il entend analyser le droit international d'après les réalités et les pratiques diplomatiques. En d'autres termes, ce qui l'intéresse, c'est le « droit en action » et les traités et conventions entre les deux nations. On cherchera donc en vain dans cet ouvrage une histoire de la politique intérieure de la nouvelle République batave. C'est la politique extérieure qui prévaut. Les maîtres mots de cette approche sont hégémonie et égalité ou réciprocité. C'est qu'avec l'invasion de la Belgique et des Provinces-Unies de 1795, la France devient hégémonique, tout au moins, sur le continent nord-européen – en attendant les victoires d'Italie et la création des républiques italiennes. La question alors est de savoir si elle respecte et respectera tout au long des ans et des aléas de la guerre l'indépendance et l'égalité des Bataves, telles qu'elles sont consignées dans le traité de La Haye. La réponse est nuancée. Lors des pourparlers en vue des traités qui suivent, la France respecte bon gré mal gré les promesses faites à son alliée et protège autant que faire se peut ses colonies et ses intérêts. Pas toujours du reste en l'invitant à assister aux négociations. Lors des préliminaires par exemple, la République française se fait fort d'agir seule et en son nom. Il faut attendre la paix d'Amiens, en 1802, pour que les Bataves soient pleinement présents en la personne de Rutger Jan Schimmelpenninck. Avant d'en arriver à cette conclusion, Raymond Kubben disserte longuement sur l'élaboration du traité de La Haye, ce qui lui permet par ailleurs de juger ce traité moins rigoureux que ce qu'on a eu jusqu'ici tendance à dire. Il y découvre des relations bilatérales plutôt équitables. La France certes exige 100 millions de florins, des territoires périphériques au sud du pays, le partage du port de Flessingue, mais ne démembrer pas la république, tandis que sont promises des compensations à la paix générale et une protection des colonies contre l'ennemi commun, à savoir l'Angleterre. Voilà en bref le contenu du livre, centré donc sur les procédures et les pratiques en droit international durant la révolution. On comprendra qu'il s'agit là d'une histoire du droit et que l'historien pur et simple reste sur sa faim. Car ce dernier souhaiterait en savoir plus long sur les motifs (pourquoi exiger les territoires de Maastricht, Venlo, la Flandre hollandaise, par exemple ?) ; les discussions (qui dans la Convention est pour et qui est contre ?) ; les résultats (l'annexion de la Belgique n'en fut-elle pas facilitée et inversement la paix générale ne fut-elle pas remise à beaucoup plus tard ?). Autant de questions qui restent ici sans réponse.

- 2 Nombre de chapitres du livre abordent le contexte politique, et surtout diplomatique, et c'est justement à propos du contenu de ces chapitres qu'un historien de la Révolution française peut trouver à redire. C'est ainsi que sont trop peu mises en lumière les tentatives et les manigances récurrentes des patriotes hollandais pour exporter la Révolution dans leur patrie. À lire l'ouvrage, il semblerait que la Révolution française ait délibérément et, depuis toujours, décidé de créer des républiques « sœurs », alors que le plus souvent, elles ont été le fruit des circonstances et des contingences. La création inattendue de la République parthénopéenne en est un exemple éloquent. Peu au fait des travaux récents sur le Directoire et le Consulat, l'auteur caricature quelque peu les réalités françaises. On lit ainsi à la page 135, que le Directoire était paralysé et « qu'un changement constitutionnel était nécessaire » : « In consequence, General Bonaparte came to power through the *brumaire* coup d'état, as premier consul... » Le syllogisme est pour le moins surprenant ! Ailleurs, Raymond

Kubben affirme qu'en novembre 1793, « Robespierre renonce à la politique des républiques sœurs » (p. 123), comme s'il avait jamais défendu une telle politique expansionniste ou hégémonique. Dans le même chapitre, Raymond Kubben dit bien pourtant que c'est aux Girondins qu'était due cette politique et qu'ils reviennent sur le devant de la scène après Thermidor. La question serait de savoir s'ils poursuivent dans ce sens ou s'ils ont compris la leçon. Ce n'est pas très clair dans le texte. Enfin, au lendemain de la mort de l'Incorruptible, « les Thermidoriens mettent fin à la dictature révolutionnaire » (p. 124), alors que les Thermidoriens en question n'abolissent qu'une chose : la loi du 22 prairial, et perpétuent le tribunal et le gouvernement révolutionnaires. Certes, l'auteur n'ambitionnait pas d'étudier dans ses détails l'histoire de la Révolution française, mais ses relations diplomatiques avec la République batave. Pourtant, même sur son sujet propre, deux points importants me paraissent négligés. Le premier est la disgrâce de Jacobus Blauw, dont Raymond Kubben (comme presque tous les historiens) attribue la cause à des contacts trop intenses avec Babeuf. Quiconque lit les missives ou les mémoires que Blauw fait parvenir en Hollande durant sa mission en Italie sera donc surpris de ne déceler aucune sympathie pour le radicalisme révolutionnaire, et pas non plus de générosité ou de sympathie pour les peuples opprimés. Contrairement à Galdi qui rêvait d'une fédération de républiques libres et égalitaires, Blauw se préoccupait exclusivement de la prospérité et du commerce néerlandais et n'affichait aucune solidarité avec les républicains italiens ou suisses. Anna Maria Rao a consacré un bel article à ce sujet dans le recueil d'actes du colloque susnommé. Mieux, en 1798, Blauw fut de nouveau inculpé pour de louches manœuvres, et finalement destitué. Le « gentilhomme paisible » était aussi peu gentilhomme qu'il était peu paisible. On souhaiterait en savoir plus à son égard. Mais ici encore, il est sans doute injuste de critiquer un auteur qui s'intéresse aux pratiques de la diplomatie, et non aux diplomates et à leurs ambitions.

- 3 Il est plus juste sans doute de critiquer le traitement réservé à la crise de l'été 1799. Alors que la France se débat contre l'Europe coalisée et que tombent tour à tour les républiques « sœurs », le gouvernement néerlandais envoie un émissaire à Berlin pour essayer d'obtenir la neutralité de la Hollande – et, éventuellement le retour du prince d'Orange en tant que « président ». Au même moment jaillit la menace d'une invasion anglo-russe sur les côtes de la mer du Nord. Or l'alliance de 1795 était tout à la fois offensive et défensive, et la République française attendait de son alliée une entière collaboration. Cette invasion était prévue dès juillet 1799, mais la défense batave laissait à désirer et la France se méfiait. Fouché avait été envoyé sur place pour tester le patriotisme du gouvernement allié et accélérer les préparatifs. L'invasion faillit malgré tout réussir. La place stratégique du Helder se rendit – le général Daendels en était responsable – la flotte batave fit de même – là ce sont les simples marins qui désertèrent. Pendant ce temps, l'émissaire batave était à Berlin, plaidant pour la neutralité de sa patrie. Or, sur cette quasi trahison, Raymond Kubben est peu loquace. Il reproduit sans plus le point de vue néerlandais (p. 356-369), et oublie ce qui selon lui constitue les traités : la réciprocité et le respect de la parole donnée. De fait, la France avait fort à se plaindre de son allié. Non seulement la République batave ne parvenait pas à se doter d'une constitution et, ce faisant, n'avait pas une existence politique à proprement parler – jusqu'en avril 1798 – mais ses initiatives n'étaient pas toujours sensées. Ainsi en fut-il de la bataille navale de décembre 1797 contre les Anglais qui aboutit à la défaite hollandaise de Kamperduin. Le patriote irlandais, Theobald Wolfe Tone qui était alors en Europe et qui avait des contacts intimes avec plusieurs

Hollandais éminents, ne comprenait pas pourquoi le gouvernement batave avait fait sortir la flotte en cette saison, sans motif et sans cause. Il en concluait à la trahison, ou pour le moins, à une bévue inconcevable. Envisagée sous cet angle, la politique ultérieure de la France peut paraître bien généreuse. Elle fait montre d'une compréhension étonnante envers une alliée décidément peu fiable. Suite à l'affaire sur la neutralité, elle exigera tout de même la destitution des ministres les plus impliqués, mais poursuivra l'alliance sur le même pied. Ainsi Schimmelpenninck fut-il invité à Amiens durant les négociations et traité en partenaire à part entière.

- 4 Raymond Kubben conclut sur la constatation que l'hégémonie ne l'a jamais tout à fait emporté sur le droit, du moins jusqu'en 1803. L'Empire ici n'est pas traité parce qu'il inaugurerait une autre ère, celle de l'impérialisme napoléonien. Et de fait, durant les années suivantes, les partenaires et alliés eurent plus à se plaindre de celui qu'on appelait désormais Napoléon le Grand, celui-là même qui n'allait pas tarder à avaler ces « petits pâtés » (Brissot), dont faisait partie la Hollande.